



DÉPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

Arrondissement de Brioude

## MAIRIE DE SAINT-ILPIZE

Le Bourg  
43380 Saint Ilpize

### ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Saint Ilpize (Haute Loire),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2221-1,

Vu la décision de Conseil Municipal en date du 27 mars 2008 donnant délégation au maire suivant les dispositions de l'article L 2122-2 7<sup>e</sup> alinéa,

Considérant que pour organiser des visites et manifestations payantes, il y a lieu de créer une régie de recettes du service culturel de la commune,

#### Arrêté

##### Article 1

Une régie de recettes pour le service culturel est créée.

##### Article 2

Le présent arrêté sera transmis à la Sous Préfecture et prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009.

Fait à Saint Ilpize le 28 mai 2009

Le Maire

Jean Fostier

